

Extrait de l'arrêté préfectoral

Article 6: Les usagers de l'aérodrome devront s'assurer que les personnes s'approchant des aéronefs connaissent les règles de sécurité propres à l'activité aérienne.

Article 11: AERODROME PRIVE

L'usage de l'aérodrome privé sera réservé aux pilotes brevetés membres de l'aéroclub du val du frene ainsi qu'aux propriétaires d'un logement du parc résidentiel de loisirs. La liste de ces pilotes devra être communiquée chaque année à la sous-préfecture.

Compte tenu des particularités et de l'environnement de l'aérodrome, il appartient à chacun des utilisateurs de la piste avion de s'assurer que les performances au décollage et à l'atterrissage de leur aéronef, l'état de la bande d'envol et les conditions de vent, leur permettent d'utiliser cette plate-forme dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Information particulière pour hélicoptères et ULM classe 6 (hélicoptères légers)

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux hélicoptères utilisant l'aérodrome, de stationner à droite du taxiway avant l'entrée du parc et à une distance de sécurité suffisante de la première habitation.

Transit interdit dans le parc entre les habitations rotor tournant.

Atterrissage exclusivement sur autorisation

Demande préalable par MAIL : contact@aero-delahaye.com- TEL: 0033 670 031 136

Tour de piste avion par le nord 1000 FT AAL

QFU préférentiel 24 ; piste montante supérieur à 2,5% en 24. Piste 630m*25m



« Les personnes autorisées à utiliser l'aérodrome restent seuls juges des qualités aéronautiques de l'emplacement et de son aptitude à recevoir les aéronefs qui doivent l'utiliser »

Demande d'adhésion Aeroclub du Val du frene pour avions et hélicopteres obligatoire avant atterrissage

En provenance d'un pays »non Schengen », les formalités de douane et police doivent avoir été effectuées avant l'atterrissage.

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

e-mail:

**Nombre d'heures de vol en tant que CDB :
moins de 250h : lâcher par un instructeur sur site**

Type de l'appareil:

Immatriculation:

Provenance:

Date :

En signant ma demande d'autorisation à utiliser l'aérodrome privé et plate-forme ULM, sis sur les communes de Verhocq et d'Herly et d'adhésion à l'aero-club du val du frene, le bénéficiaire atteste qu'il a pris connaissance de tous les documents lui permettant d'assurer sa sécurité. En outre, par sa signature, il confirme être couvert, lui et son appareil par une assurance RC et une assurance tiers, et dégage l'entière responsabilité du propriétaire, de l'exploitant et de toute autre personne physique ou morale impliquée dans la gestion ou l'exploitation du dit aérodrome à usage privatif et en l'occurrence l'association « aero-club du val du frene », l'ASL des copropriétaires « aero-delahaye » ou la famille Delahaye, dans tous les cas et toutes les situations. Et de ce fait, renonce explicitement par la présente à tout recours contentieux, à l'encontre des personnes précédemment citées, du fait de l'utilisation du dit aérodrome à usage privatif et des conséquences pouvant en résulter.

Lu et Approuvé:

date et signature:

**Je soussigné M
aero Delahaye » autorise M**

**, membre de l'association syndicale libre «
à utiliser l'aérodrome privé.**

Fait à Le Signature